

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. APPLICATION

Les conditions générales sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées avec l'atelier d'architecture DR(EA)²M sprl (TVA : BE 0840 174 111), société établie au 28 Place communale, B-6230 Pont-à-Celles.

Ces conditions générales de prestations de services sont seules applicables à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que l'atelier d'architecture DR(EA)²M n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

Les présentes conditions générales de prestations de services sont modifiables à tout moment par l'atelier d'architecture DR(EA)²M. En cas de modification, les conditions communiquées au moment de la commande restent d'application pour cette commande.

2. OFFRE ET COMMANDE

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de l'atelier d'architecture DR(EA)²M, le délai de validité des offres est de 30 jours. En cas de commande ultérieure, l'atelier d'architecture DR(EA)²M se réserve la possibilité d'adapter l'offre, en particulier les délais d'exécution.

L'atelier d'architecture DR(EA)²M s'engage à débiter sa mission selon les modalités décrites dans l'offre après réception d'un exemplaire daté et signé de cette offre par le client et perception du montant de l'acompte.

3. HONORAIRES

Les honoraires de l'atelier d'architecture DR(EA)²M sont libellés en euros, TVA non comprise. La TVA calculée sur la base imposable de la facture est à charge du client. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe est également à charge du client.

Les honoraires de l'atelier d'architecture DR(EA)²M ne visent que la réalisation des services décrits dans l'offre, à l'exclusion de toute autre prestation. Les travaux et prestations supplémentaires commandés par le client lui seront facturés en plus du prix prévu dans l'offre.

Les frais supplémentaires sont expressément détaillés dans les factures.

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de l'atelier d'architecture DR(EA)²M, les taux horaires des prestations sont fixés à 60 € HTVA pour un assistant de projet, à 80 € HTVA pour un expert junior et à 98 € HTVA pour un expert senior.

Le forfait d'une réunion supplémentaire est fixé à 400 € HTVA, ou à 550 € HTVA en cas de préparation d'une présentation et rédaction d'un compte-rendu.

Les frais de déplacement s'élèvent à 1,00 €/km HTVA, majorés de 0,60 €/km HTVA pour tout collaborateur supplémentaire.

4. PAIEMENT

Sauf dérogation expresse indiquée sur la facture, le montant de celle-ci est payable au comptant.

Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social de l'atelier d'architecture DR(EA)²M (BE16 0688 9305 4674 - BE09 6528 1818 2857 - BE26 0017 6539 3229).

Toute facture impayée à la suite de négligence ou de malveillance est majorée de plein droit et sans mise en demeure de 5 % du montant de celle-ci, avec un minimum de 125 €. En outre, elle est productive d'un intérêt moratoire de 1% par mois de retard à compter de la date de la facture.

Toute réclamation relative à une facture doit être transmise par écrit, au siège social de l'atelier d'architecture DR(EA)²M, huit jours calendrier après sa réception. À défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée.

5. RÉOLUTION

Le client peut interrompre la mission en cours d'étude, s'il le souhaite. Dans ce cas, seuls les honoraires de la phase entamée sont dus.

L'atelier d'Architecture DR(EA)²M peut mettre fin à la mission en cours en cas de manquement de collaboration de la part du client ou suite à tout autre événement indépendant de la volonté de l'atelier d'architecture le justifiant.

Le défaut de paiement autorise l'atelier d'architecture DR(EA)²M à invoquer la résolution du contrat qui le lie avec le client, sans le fonder à un quelconque dédommagement.

En cas de manquement grave commis par le client, l'atelier d'architecture DR(EA)²M se réserve le droit de pouvoir réclamer les honoraires de la phase entamée et d'appliquer des indemnités supplémentaires, équivalente à 10% de la phase suivante.

Toute résolution est communiquée au client par lettre recommandée à la poste sortant ses effets dans les trois jours ouvrables de son expédition.

6. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de l'atelier d'architecture DR(EA)²M avec le client sont régies par le droit belge. En cas de litige, les parties reconnaissent les cours et tribunaux de Charleroi comme seuls compétents.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout document, tout fascicule utilisé, toute méthodologie appliquée restent la propriété de l'atelier d'architecture DR(EA)²M.

Applicables à partir du 01.06.2019

Atelier d'Architecture DR(EA)²M sprl

Développement Recherche Energie Environnement Architecture Aménagement Mobilité

Place communale, 28-29 6230 Pont-à-Celles - Chaussée d'Antoing, 55 7500 Tournai

info@drea2m.be - www.drea2m.be - Tél: 071/ 84 02 99 (Pont-à-Celles) - 069/ 88 42 12 (Tournai) - TVA : BE 0840.174.111

BELFIUS BE16 0688 9305 4674 - ING BE09 6528 1818 2857 - BNP PARIBAS FORTIS BE26 0017 6539 3229